

L'ASSOCIATION

JOURNAL D'ECONOMIE SOCIALE

ORGANE OFFICIEL DE LA "CATHOLIC MUTUAL BENEFIT ASSOCIATION."



Nous, soussignés, avons donné notre sanction officielle à l'Association Catholique de Secours Mutuel, connue sous le nom de C. M. B. A., dont nous approuvons les principes et le fonctionnement, et nous avons autorisé l'établissement de succursales dans nos archidiocèses et diocèses respectifs.

† E. A. CARD. TASCHEREAU, Arch. de Qué.
 † C. E. FABRE, Archevêque de Montréal.
 † J. T. DUHAMEL, Archevêque d'Ottawa.
 † L. F. LAFLECHE, Ev. des Trois Rivières.
 † L. Z. MOREAU, Evêque de St-Hyacinthe.
 † ANTOINE RACINE, Ev. de Sherbrooke.
 † N. Z. LORRAIN, V. A. Ev. de Pembroke.
 † L. N. BEGIN, Evêque de Chicoutimi.

Gloire au mérite ! Oui, gloire à qui gloire est due, et ici, en particulier, à monsieur le chevalier F. R. E. Campeau, d'Ottawa, que ses distingués états de service ont signalé à l'attention du Conseil Suprême de la C. M. B. A. et ont fait élever à un poste tout spécial d'honneur dans la hiérarchie de cette grande association catholique. M. Campeau reçoit ainsi la récompense de ses incessants labeurs et de l'infatigable dévouement de toute sa vie aux œuvres d'association, de charité, de paix, et de fraternité. Il moissonne ce qu'il a semé.

A la promotion extraordinaire conférée à M. le chevalier Campeau par la plus haute autorité de la C. M. B. A., nous applaudissons comme canadien-français, comme catholique, comme admirateur enthousiaste des hommes qui consacrent leur cœur aux généreuses entreprises d'union sociale et surtout à titre d'organe officiel d'une asso-

Nous venons d'adresser à toutes les succursales canadiennes de la C. M. B. A. une lettre circulaire annonçant l'entreprise d'un Almanach général français qui comprendra calendrier, et aussi foule d'articles de propagande en faveur de la C. M. B. A. Chaque succursale, anglaise comme française, est cordialement invitée à nous adresser, aussitôt après les prochaines élections, une liste complète, non seulement de ses nouveaux officiers mais aussi de tous ses membres, avec mention de l'adresse du lieu où elle tient ses réunions, et aussi des adresses d'affaires de tous ses membres.

Nous désirons que cet Almanach soit en même temps un véritable *Directory* qui assiste les succursales canadiennes dans nos communications qu'elles échangent entre elles, et qui facilite la correspondance des membres d'un endroit avec ceux d'un autre lieu.

Prix de l'Almanach : \$15 le cent copies, ou 15 cts la copie. Prix des annonces dans l'Almanach : — Une page, \$5.00 ; une demi-page, \$3.00 ; tout espace moindre, \$2.00.

Nous invitons toutes les succursales à souscrire à l'Almanach. Les pages d'annonces seront exclusivement réservées aux membres de la C. M. B. A.

ETUDE SUR LA C. M. B. A.

(suite)

III

L'organisation de toute association entraîne toujours des difficultés et des misères pour ceux qui font ce travail. Les organisateurs de la C. M. B. A. n'en furent pas exempts. Ils avaient à cœur de fonder une société capable de lutter avantageusement contre l'ennemi qu'elle était destinée à combattre, et voulaient être assurés du succès. Aussi travaillèrent-ils avec ardeur. Ils convoquèrent des assemblées publiques, et fi-

dont je viens de vous citer les noms venaient de s'unir pour former le noyau de la société qui devait être la plus grande, la plus prospère que l'Amérique ait jamais vue.

Ils étaient bien humbles pourtant ces *treize fondateurs*, hommes intègres, braves citoyens, catholiques vrais et sincères ; estimables et estimés, mais pour la plupart, hommes sans lettres, ouvriers ou commerçants. Ils étaient bien humbles, mais ils étaient énergiques ; ils avaient le véritable sentiment chrétien et avec le curé à leur tête, ils devaient nécessairement réussir dans leur entreprise.

Le dimanche suivant, la seconde assemblée eut lieu, à l'issue de la messe. A cette assemblée sept nouveaux membres signèrent le rôle, et l'on procéda à une organisation temporaire en élisant le Rév. père Moy-nahan, chapelain ; John Clifford, président ; Sébastien Geyer, vice-président, et John J. McIntyre secrétaire.

Durant les cinq mois qui suivirent, de juillet à décembre, l'organisation première fut complétée. Un comité, composé des frères Joseph McKenna, John McIntyre, John Clifford, Michael Powers et Sébastien Geyer, fut chargé de préparer un projet de constitution. Ces messieurs travaillèrent jour et nuit et soumièrent une constitution qui fut adoptée. Les nouvelles adhésions ne cessèrent d'arriver et bientôt le nombre des membres dépassa cinquante. Durant cette première période aucune limite d'âge n'avait été définie, de même qu'il n'avait pas été exigé d'examen médical.

Fort de l'approbation et de l'appui du Très-Rév. évêque Ryan, les membres de la nouvelle société se mirent à visiter les villes et paroisses voisines de Niagara Falls, afin de travailler à la formation de nouvelles branches. En vue de l'extension prochaine de la société il fut jugé nécessaire de former un Grand Conseil qui serait investi de pouvoirs généraux et aurait en mains l'administration de la société. En conséquence, une réunion extraordinaire fut convoquée pour le 27 décembre 1876. A cette assemblée le premier Grand Conseil fut organisé. Le nom que jusqu'alors avait porté la nouvelle société fut remplacé par celui

L'ECOLE INDUSTRIELLE

DE

Joliette. P. Q.

(Pour l'Association)

(Voir le No 16, en date du 15 octobre)

II

Bien que les habitants de Joliette et des environs encouragent passablement l'Ecole Industrielle de Joliette, il est cependant à désirer que l'heureuse influence de cette institution s'étende au loin dans notre province d'autant plus que cette école est la seule de son espèce au Canada.

On nous dira peut-être :

Mais il n'y a pas moyen d'envoyer là nos enfants, les communications sont trop difficiles et ça coûte trop cher.

Quant aux communications, elles sont faciles soit que l'on vienne de Québec, soit que l'on vienne de Montréal. Il y a même un train direct quotidien de Montréal à Joliette.

Quant aux dépenses, c'est moins que l'on pense.

Qu'on en juge :

Disons tout d'abord que les élèves peuvent prendre leurs repas dans la ville.

Quant à ceux qui prennent leurs repas à l'Ecole, le prix de la pension est de \$80.00 par année.

Maintenant :

Six mois après l'entrée, l'élève reçoit \$1.00 de salaire par mois ;

Il reçoit \$2.00 par mois la deuxième année !

C'est assurément bien avantageux.

Il est entendu que l'élève fournit ses outils, un lit garni, et qu'il paye son médecin.

L'apprentissage est de 3 ans pour les enfants âgés de 15 ans et au-dessus.

Si l'apprenti a moins de 15 ans, au

† ANTOINE RACINE, Ev. de Sherbrooke.
† N. Z. LORRAIN, V. A. Ev de Pembroke.
† L. N. BEGIN, Evêque de Chicoutimi.

Gloire au mérite ! Oui, gloire à qui gloire est due, et ici, en particulier, à monsieur le chevalier F. R. E. Campeau, d'Ottawa, que ses distingués états de service ont signalé à l'attention du Conseil Suprême de la C. M. B. A. et ont fait élever à un poste tout spécial d'honneur dans la hiérarchie de cette grande association catholique. M. Campeau reçoit ainsi la récompense de ses incessants labeurs et de l'infatigable dévouement de toute sa vie aux œuvres d'association, de charité, de paix, et de fraternité. Il moissonne ce qu'il a semé.

A la promotion extraordinaire conférée à M. le chevalier Campeau par la plus haute autorité de la C. M. B. A., nous applaudissons comme canadien-français, comme catholique, comme admirateur enthousiaste des hommes qui consacrent leur cœur aux généreuses entreprises d'union sociale et surtout à titre d'organe officiel d'une association qui, dans ses cadres légionnaires, et toujours croissants, a effacé toute distinction de race et de nationalité, fait appel à tous les hommes de bonne volonté désireux de marcher dans les voies du Christ enseignées avec autorité par la seule Eglise catholique, apostolique et romaine, et qui, sans s'attacher à des sentiments mesquins de faux nationalisme, honore quiconque mérite d'être honoré.

Pour le moment, nous ne pouvons que présenter nos cordiales félicitations à M. le chevalier remettant à la semaine prochaine de publier, si possible, tous les détails relatifs à la promotion qu'il a obtenue après l'avoir si vaillamment gagnée.

Nos remerciements à la succursale 101, Trois-Rivières, qui, par l'entremise de son distingué président, vient de nous adresser une liste de VINGT-CINQ nouveaux abonnements payés d'avance. Depuis plusieurs semaines déjà nous comptons quelques abonnés parmi les membres de cette succursale.

Nous signalons l'exemple de la succursale 101 aux autres succursales de la C. M. B. A. En nous faisant cet envoi, M. le président nous écrit :

"J'espère que, dans quelque temps, vous aurez encore de nouveaux abonnés de notre succursale, car nous avons besoin d'un organe pour promouvoir et faire connaître votre belle association, et je suis heureux de voir que l'on pourra maintenant faire publier les différents rapports des succursales dans votre journal."

La succursale 101 est une succursale de progrès. Elle compte déjà 50 membres. Nous avons été heureux de lier connaissance, ces jours-ci, avec l'un d'eux, M. Mailhot, homme remarquable par son esprit d'entreprise, venu à Québec pour introduire dans le commerce le fameux cigare C. M. B. A.

l'Almanach : Une page, \$5.00 ; une demi-page, \$3.00 ; tout espace moindre, \$2.00.

Nous invitons toutes les succursales à souscrire à l'Almanach. Les pages d'annonces seront exclusivement réservées aux membres de la C. M. B. A.

ETUDE SUR LA C. M. B. A.

(suite)

III

L'organisation de toute association entraîne toujours des difficultés et des misères pour ceux qui font ce travail. Les organisateurs de la C. M. B. A. n'en furent pas exempts. Ils avaient à cœur de fonder une société capable de lutter avantageusement contre l'ennemi qu'elle était destinée à combattre, et voulaient être assurés du succès. Aussi travaillèrent-ils avec ardeur. Ils convoquèrent des assemblées publiques, et firent en sorte que les catholiques les mieux pensants et les plus estimés de Niagara Falls embrassèrent leur cause.

Cependant les difficultés à vaincre étaient nombreuses. Des sceptiques comme des indifférents ne voulurent pas croire à la possibilité d'une organisation semblable, ou refusèrent d'y prêter leur concours. Finalement, ce ne fut qu'en 1876 que la "Société Catholique d'Assurance d'Amérique" fut fondée.

Le 2 juillet 1876, à la suite d'un appel du Rév. père Moynahan, une vingtaine de citoyens se réunirent dans la maison d'école de Niagara Falls. Mr John Clifford fut choisi comme président de cette assemblée. M. Sébastien Geyer exposa ses plans pour la formation et la direction de cette nouvelle société.

La "Société Catholique d'Assurance d'Amérique" admettrait dans ses rangs les catholiques pratiquants de toutes les nationalités. Les membres seraient tenus de s'entraider et de se secourir. Ils devraient au moyen de versements, payés lors de la mort d'un confrère, donner à la famille une somme d'argent. Afin d'arriver au but propose l'on organiserait d'abord une branche à Niagara Falls, puis l'on se mettrait à l'œuvre pour former des branches dans les paroisses avoisinantes, puis par tout le continent. L'assemblée approuva les plans de M. Geyer et immédiatement treize personnes signèrent le rôle dans l'ordre suivant : — Patrick Moynahan, curé ; John Clifford, forgeron ; Sébastien Geyer, épicier ; Joseph Martin, épicier ; John J. McIntyre, charpentier ; Michael Maloney, journalier ; Patrick Glenn, charretier ; Jos. O'Brien, journalier ; James Nolan, journalier ; Owen MacCabe, journalier ; John Sullivan, journalier ; Michael Quinn, journalier, et Dennis Cullen, journalier. Puis l'assemblée s'ajourna au dimanche suivant. La C. M. B. A. était fondée, ces treize hommes

fut complétée. Un comité, composé des frères Joseph McKenna, John McIntyre, John Clifford, Michael Powers et Sébastien Geyer, fut chargé de préparer un projet de constitution. Ces messieurs travaillèrent jour et nuit et soumièrent une constitution qui fut adoptée. Les nouvelles adhésions ne cessèrent d'arriver et bientôt le nombre des membres dépassa cinquante. Durant cette première période aucune limite d'âge n'avait été définie, de même qu'il n'avait pas été exigé d'examen médical.

Forêts de l'approbation et de l'appui du Très-Rév. évêque Ryan, les membres de la nouvelle société se mirent à visiter les villes et paroisses voisines de Niagara Falls, afin de travailler à la formation de nouvelles branches. En vue de l'extension prochaine de la société il fut jugé nécessaire de former un Grand Conseil qui serait investi de pouvoirs généraux et aurait en mains l'administration de la société. En conséquence, une réunion extraordinaire fut convoquée pour le 27 décembre 1876. A cette assemblée le premier Grand Conseil fut organisé. Le nom que jusqu'alors avait porté la nouvelle société fut remplacé par celui qu'elle porte encore : "Association Catholique de Secours Mutuel." C'est l'évêque Ryan qui suggéra ce nom. Les quatre lettres initiales du nom en anglais, C. M. B. A. (Catholic Mutual Benefit Association) furent reconnues pour servir de désignation plus courte. Les devoirs du Grand Conseil à l'égard des branches, comme les obligations des branches envers le Grand Conseil, furent définis. Les officiers du Grand Conseil furent élus et l'on fixa la date de la prochaine convention pour le 24 octobre 1877.

C'est de cette première convention que date, à proprement parler, l'organisation de la C. M. B. A. Jusque là le travail avait plutôt été un travail préliminaire ; l'organisation, une organisation temporaire. Cette convention constitue l'acte officiel de fondation.

Le premier Grand Président fut Daniel Barrett ; les autres officiers du premier Grand Conseil furent : — 1er Vice-Prés., John Clifford ; 2e Vice-Prés., Sébastien Geyer ; Secrétaire-Archiviste, J. McKenna ; Trésorier, J. Nolin ; Commissaire ordonnateur, Michael Powers ; Sentinelle, Dennis Sullivan ; Chapelain, Rév. Patrick Moynahan. Bureau de Direction : — John Clifford, Sébastien Geyer, J. McGrath, J. Martin et Antoine Biron. — Les devoirs du bureau de direction étaient les mêmes que sont aujourd'hui ceux des syndics.

Tous ces hommes étaient entièrement dévoués à la nouvelle association. Aussi, c'est à leur travail incessant que furent dus et le développement premier de la C. M. B. A., et les succès subséquents.

Dès le commencement de l'année 1877, la branche no. 2 fut organisée à Suspension Bridge, N. Y. Puis, à de courts intervalles, les Branches no 3 et no 4 furent organisées la première à Lackpont, N. Y ; l'autre, à Titusville, Pa.

JUSTIN.

(à suivre)

quant aux communications, elles sont faciles soit que l'on vienne de Québec, soit que l'on vienne de Montréal. Il y a même un train direct quotidien de Montréal à Joliette.

Quant aux dépenses, c'est moins que l'on pense.

Qu'on en juge :

Disons tout d'abord que les élèves peuvent prendre leurs repas dans la ville.

Quant à ceux qui prennent leurs repas à l'Ecole, le prix de la pension est de \$80.00 par année.

Maintenant :

Six mois après l'entrée, l'élève reçoit \$1.00 de salaire par mois ;

Il reçoit \$2.00 par mois la deuxième année ;

C'est assurément bien avantageux.

Il est entendu que l'élève fournit ses outils, un lit garni, et qu'il paye son médecin.

L'apprentissage est de 3 ans pour les enfants âgés de 15 ans et au-dessus.

Si l'apprenti a moins de 15 ans, au moment de son admission, l'apprentissage dure 4 ans. Dans ce cas, l'élève reçoit \$1.00 de salaire par mois la deuxième année ; \$2.00 par mois, les six premiers mois de la deuxième année, et il est pensionné gratuitement durant les derniers dix-huit mois.

Ne dites pas : * * *
Mon garçon est trop jeune ou trop vieux. L'Ecole Industrielle en a toujours et des jeunes et des vieux. En ce moment, il y en a 1 de 13 ans ; 3 de 14 ans ; 8 de 15 ans ; 8 de 16 ans ; 11 de 17 ans ; 11 de 18 ans ; 6 de 19 ans, 5 de 20 ans ; 1 de 21 ans.

Qu'il soit bien entendu que le but de cet article n'est pas purement et simplement une réclame en faveur d'une maison ; c'est le bien public que nous avons en vue en recommandant l'Ecole Industrielle de Joliette. Du reste, c'est sur la demande du rédacteur de l'Association que ces articles sont publiés.

M. Masson qui entend la mission de son journal sait qu'il importe de faire connaître les institutions qui, formant de bons ouvriers, donnent à la patrie des travailleurs qualifiés dont les travaux augmentent de plus en plus la richesse nationale : ce qui est le propre de l'économie politique.

F.-A. BAILLAIRGÉ, PTRE.

BOURBONNAIS

(Du Naturaliste Canadien)

Bourbonnais n'est qu'à deux milles de Kankakee, mais avec les retardements qui nous retinrent dans cette dernière ville, nous n'arrivâmes qu'à midi au collège de

Bourbonnais. Nous descendîmes là d'abord parce que nous avions dans notre voiture un nouveau professeur laïque, de chimie, je pense, qui s'y rendait. Nous y trouvâmes l'actif P. Maroile qui nous retint à dîner pour nous conduire après au presbytère de la paroisse.

Je retrouve le P. Beaudoin, curé de Bourbonnais, après vingt ans, toujours le même, gai, affable, toujours prêt à obliger tout le monde, s'occupant de mille détails et semblant n'en négliger aucun. Ses paroissiens viennent le consulter pour une foule d'affaires, et il est toujours prêt à les aviser et à trouver une issue à leurs difficultés.

Le P. Beaudoin est aussi supérieur du collège et ne s'occupe guère que de la partie matérielle, car il a dans le directeur, le P. Maroile qui appartient à la même communauté, un homme de haute capacité et totalement dévoué au succès de l'institution; quant aux autres pères, ils étaient presque tous à passer leurs vacances en remplaçant des curés qui avaient aussi choisi ce temps pour des absences.

Comme le P. Beaudoin se préparait à partir prochainement pour l'Europe, il avait un surcroît de besogne, à tout instant quelqu'un venait pour régler certaines affaires, surtout des femmes, qui lui apportaient de l'argent pour rentes de bancs, casuel etc. J'ai plus d'une fois admiré comme il sait avec sa bonhomie, apaiser les mécontentes.

On a érigé à quelque distance de l'église un cimetière, dans lequel on vend des lots de famille, à ceux qui veulent en faire l'acquisition. Arrive un jour un bonhomme de fort mauvaise humeur, et je pus admirer là comment avec sa bonhomie et son bon cœur, il parvient à aplanir toute difficulté.

—M. le curé, dit le bonhomme, vous m'avez encore joué pour mon lot du cimetière, je n'en veux plus.

—Allons donc, Baptiste vas-tu te fâcher? —il tutoye tout le monde—tiens, viens prendre un verre de bière, allume ta pipe, et nous allons arranger cette affaire-là.

—Je boirai bien de votre bière et fumerai de votre tabac, mais mon affaire de lot est toute réglée; j'irai en acheter un dans une paroisse voisine; il y a un terme à se jouer du monde.

—Tiens, tiens, ne te fâche pas. Je t'ai dit que j'avais oublié.

—Oui! sur le terrain même, je vous ai montré le No. 3, et vous ai dit: je prends ce numéro. moi. Très bien, m'avez-vous répondu; puis vous l'avez vendu à un autre. Sur les reproches que je vous en ai faits, vous m'avez remis au numéro 4; j'ai accepté, mais vous l'avez vendu encore à un autre, et le suivant, et encore le suivant, à un autre, à un autre, si bien que du numéro 3, je me trouve rendu au numéro 8; je n'en veux plus d'aucun.

Le verre de bière est pris et la pipe allu-

Et l'on se sépara, contents de part et d'autre.

Je dois faire observer qu'à Chicago et dans tout l'Ouest, il se fait une grande consommation de bière, et je loue fort cette pratique, parce que c'est un excellent préservatif contre l'ivrognerie. La Lager beer que l'on boit ici est très douce et ne peut enivrer, et tous ceux qui ont pris l'habitude d'en faire usage perdent tout goût pour le whiskey et les autres liqueurs enivrantes. L'expérience est là pour le démontrer.

On dit à Chicago que les ivrognes, qui sont peu nombreux, sont des Canadiens venant de Montréal ou de Québec, ou des Irlandais, qui ne boivent pas de bière.

Le collège est surmonté d'une superbe statue du Sacré-Cœur due au ciseau de notre habile artiste Jobin, de Québec. La chapelle est sur le plan de l'église canadienne de Chicago, c'est un octogone presque régulier. Ses châssis sont tous en verre coloré d'après la nouvelle méthode, au prix de \$150 la pièce, mais deux, beaucoup plus grands, coûtent respectivement \$500 et \$300 chacun.

Je croyais retrouver Bourbonnais tel que je l'avais vu il y a 20 ans, mais j'ai pu constater avec chagrin que l'américanisme avait aussi pénétré ici. On parle encore français, mais on sait aussi généralement s'exprimer dans l'idiome anglais. J'avais cru cependant que ce centre canadien du comté de Kankakee, formé de cultivateurs propriétaires du sol, se conserverait canadien, mais je vois avec peine qu'ici aussi on a glissé sur la pente. Comme j'en faisais la remarque à un cultivateur.—Que voulez-vous, me dit-il, pour la transaction des affaires il nous faut l'anglais.

—Et vous partez de là pour n'employer plus que l'anglais dans vos maisons.

—Oh! non, non; à la maison on parle toujours français.

—Mais j'ai entendu vos enfants conversant en anglais.

—Dan, les jeunes gens aiment toujours les nouveautés, ils se font une gloire de pouvoir parler anglais, faisant ainsi ressortir leur supériorité sur ceux qui ne le peuvent pas.

—Et c'est ainsi qu'ils s'américanisent, qu'ils perdent leurs qualités de Canadiens et en prennent d'américaines qui sont loin de les valoir. Si vous continuez de ce train, avant 50 ans il n'y aura plus de Canadiens ici, et les autres paroisses du voisinage suivent la même route.

Je crois aussi que le collège y est pour beaucoup dans cette américanisation: je n'y ai jamais entendu un mot de français dans les groupes de frères-professeurs qui passaient à leur vacance, quelques uns même ne comprenaient pas du tout le français. Il faut enseigner l'anglais, oui; mais avant tout soyons Canadiens. Que l'éducation soit française comme elle l'est en Canada, et qu'on apprenne l'anglais pour les affaires, mais qu'il ne l'emporte

moment. Je ne reconnaissais pas la boîte à chapeaux, mais je crus que le commissionnaire était descendu pour aller la chercher. Mais point; il n'était plus là. Le paquet ne contenait que les autres articles que j'avais achetés.

—On apportera probablement votre chapeau demain, dirent les gens de la maison, car il arrive quelquefois que pour ne pas connaître assez les adresses, on retarde ainsi.

Mais le lendemain se passe et rien ne vient.

Le surlendemain je me rends au magasin; je vais trouver le commis, qui m'avait vendu le chapeau et formule ma plainte. Il se rappelle m'avoir en effet vendu un chapeau et en avoir reçu le prix qu'il a envoyé porter avec la note au caissier, par une jeune fille, comme la chose se pratique dans ce magasin, puis, suivez-moi, me dit-il; et il me conduit à un autre bureau portant pour enseigne *Complaints Office*.

Allons, me dis-je, il paraît que je ne suis pas le premier qui a à se plaindre de l'administration de cette maison, puisqu'on a établi ainsi un bureau des plaintes. Mon tour arrive, j'explique la chose au commis. Ce commis, à chevelure grisonnante, me regardait à peine et paraissait tout préoccupé de quelque autre affaire.

—Vous avez acheté un chapeau, me dit-il d'un air distrait?

—Oui.

—Quand?

—Avant hier.

—Vous l'avez payé, fait adresser exactement et confié au *Despatch Office*?

—Exactement.

—Nous aviserons, et si nous le trouvons nous vous l'enverrons.

—Si nous le trouvons, dites-vous, mais il faut le trouver; qu'en avez-vous fait? Si vous ne le trouvez pas, il faudrait tout simplement me remettre mon argent.

Les yeux fixés au plafond, par dessus les têtes d'autres plaignants, il ne parut pas même m'entendre.

Je réitère mes visites une troisième et quatrième fois, et toujours sans plus de succès. On va voir qui est en défaut; où peut se trouver la boîte; et on vous l'enverra.

Enfin, pour la cinquième fois, je me rends au magasin, décidé à en finir cette fois d'une manière ou d'une autre. Le commis vendeur paraît bien mortifié, mais dit qu'il s'est acquitté exactement de sa partie. Vient un commis supérieur qui veut me faire recommencer toute l'histoire.

—Mais vous m'avez déjà coûté plus que la valeur de mon chapeau, par les démarches que vous m'avez forcées de faire. Croyez-vous que ce soit chose agréable qu'avoir à se présenter ici comme un importun quémandeur qu'on écoute à peine? Un homme honnête et d'honneur ne peut se plier à de telles exigences qu'avec une extrême répu-

dressant à mon neveu qu'il avait vu à mes côtés: quel est donc ce monsieur dit-il, il n'a pas l'air d'un homme ordinaire; est-ce un ministre?

—Non, ce n'est pas un ministre, mais un prêtre catholique, qui connaît les règles de la justice et sait les observer.

—Il a raison, ajouta le commis, la parole d'un honnête homme vaut un contrat. Mais que voulez-vous que je fasse? Il n'y a pas de faute de ma part, et si je fais des plaintes au gérant — le propriétaire est dans une maison de santé — je cours le risque de perdre ma place.

—C'est-à-dire que vous aimez mieux commettre des injustices, voler s'il le faut, que de perdre votre place! Que ne veillez-vous plus attentivement vos employés? Si vos commissionnaires au lieu de délivrer les effets à domicile, les emportent chez eux, vos clients doivent-ils en souffrir? Avec ce système le crédit de votre maison ne durera pas longtemps.

Et telle est l'histoire de mon chapeau, que j'ai tenu à vous raconter dans tous ses détails, pour vous citer un trait de mœurs américaines.

L'ABBÉ PROVANCHER.

NOTES DIVERSES

LA CONFÉRENCE DE M. L'ABBÉ GARNIER.

—L'éloquent et courageux apôtre — dit la *Semaine Religieuse* de Grenoble, France, — était désireux de venir à Grenoble, comme il l'avait fait déjà, devant les auditoires populaires les plus difficiles de Paris et de quelques grandes villes, démontrer que l'Eglise catholique est la grande bienfaitrice de la classe ouvrière, et qu'en dehors des commandements de Dieu, il ne peut y avoir de prospérité ou de bonheur pour la société. Pendant trois quarts d'heure l'orateur a pu développer sa magnifique thèse, sans trop d'interruptions. Mais alors, quelques énergumènes qui n'y peuvent tenir, font entendre des vociférations et des injures de toute sorte. On essaie de rétablir le calme et au bout d'une demi-heure de tumulte la salle semble s'apaiser, mais bientôt le désordre est à son comble. On espérait qu'un orateur opposerait quelques sérieuses objections aux arguments du conférencier. Il n'en a rien été. Un anarchiste (qui n'en avait pas le costume) paraît un instant à la tribune. Il lance une affirmation que M. Garnier lui demande de prouver: "Monsieur, je vous prie de vous taire," telle est sa réponse. Il s'embrouille, consulte ses notes qu'il ne peut lire, accuse l'Eglise de férocité, de tuer la pensée, lance un horrible blasphème contre Dieu... Ce blasphème soulève des protestations; tous crient à la fois. C'est un vacarme épouvantable et plusieurs alors s'empresent de sortir. Le commissaire de police dissout la réunion et prie d'évacuer la salle.

M. l'abbé Garnier avait pu faire la ré-

cœur, il parvient à aplanir toute difficulté.

—M. le curé, dit le bonhomme, vous m'avez encore joué pour mon lot du cimetière, je n'en veux plus.

—Allons donc, Baptiste vas-tu te fâcher? —il tutoye tout le monde—tiens, viens prendre un verre de bière, allume ta pipe, et nous allons arranger cette affaire-là.

—Je boirai bien de votre bière et fumerai de votre tabac, mais mon affaire de lot est toute réglée; j'irai en acheter un dans une paroisse voisine: il y a un terme à se jouer du monde.

—Tiens, tiens, ne te fâche pas. Je t'ai dit que j'avais oublié.

—Oui! sur le terrain même, je vous ai montré le No. 3, et vous ai dit: je prends ce numéro, moi. Très bien, m'avez-vous répondu; puis vous l'avez vendu à un autre. Sur les reproches que je vous en ai faits, vous m'avez remis au numéro 4; j'ai accepté, mais vous l'avez vendu encore à un autre, et le suivant, et encore le suivant, à un autre, à un autre, si bien que du numéro 3, je me trouve rendu au numéro 8: je n'en veux plus d'aucun.

Le verre de bière est pris et la pipe allumée pour faire écho à celle du curé qui ne s'éteint guère de la journée. Puis le curé poursuit:

—Tiens, Baptiste, écoute-moi bien. C'était sur le terrain que tu m'as montré le No. 3 en disant que tu le prenais. Rendu ici, j'ai oublié de rentrer ton nom dans mon livre: quelques jours plus tard, quelqu'un étant venu me demander ce lot, et voyant par mon livre qu'il était encore disponible, je l'ai vendu. Lorsque tu es venu te plaindre, je t'ai expliqué la chose et t'ai remis au No. 4, et malheureusement j'ai fait encore le même oubli.

—Oui, puis du No. 4 au No. 5, du 5 au 6, du 6 au 7, si bien que me voici rendu au No. 8: je n'en veux plus.

—Allons, allons, tu vas reprendre le No. 7, que je t'avais assigné en dernier lieu.

—Mais il y a déjà un enfant d'inhumé dans ce lot?

—Nous l'enlèverons.

—Croyez-vous que l'acquéreur y consentira?

—Je l'amènerai bien à y consentir. Il ne faut faire d'injustice à personne, et entre gens raisonnables, il y a toujours moyen d'en venir à des arrangements.

—Oui! il ne faut faire d'injustice à personne, mais vous pensez donc que ce n'est pas une injustice que de me promener du No. 3 au No. 8?

—Mais, mon cher Baptiste, on peut oublier, surtout quand on a à régler tant d'affaires comme moi, et c'est ici que je règle les affaires. Tiens, je vais voir Pierre qui a le No. 7, et je t'assure que je l'amènerai à te le céder. Trais-tu me laisser partir pour l'Europe en me boudant pour cette affaire? Non, non: prenons encore un verre de bière—il fait si chaud—et laissons-nous bons amis.

—Et vous partez de là pour n'employer plus que l'anglais dans vos maisons.

—Oh! non, non; à la maison on parle toujours français.

—Mais j'ai entendu vos enfants conversant en anglais.

—Dah, les jeunes gens aiment toujours les nouveautés, ils se font une gloire de pouvoir parler anglais, faisant ainsi ressortir leur supériorité sur ceux qui ne le peuvent pas.

—Et c'est ainsi qu'ils s'américanisent, qu'ils perdent leurs qualités de Canadiens et en prennent d'américaines qui sont loin de les valoir. Si vous continuez de ce train, avant 50 ans il n'y aura plus de Canadiens ici, si les autres paroisses du voisinage suivent la même route.

Je crois aussi que le collège y est pour beaucoup dans cette américanisation: je n'y ai jamais entendu un mot de français dans les groupes de frères-professeurs qui passaient à leur vacance, quelques uns même ne comprenaient pas du tout le français. Il faut enseigner l'anglais, oui; mais avant tout soyons Canadiens. Que l'éducation soit française comme elle l'est en Canada, et qu'on apprenne l'anglais pour les affaires, mais qu'il ne l'emporte pas sur le français.

L'ABBÉ PROVANCHER.

Histoire de mon chapeau

Nous extrayons du *Naturaliste Canadien*, livraison de septembre, ce récit où l'auteur représente de main de maître ce trait de mœurs américaines:

Il existe à Chicago, entre les avenues *Dearborn* et *State*, un immense magasin qui embrasse ce bloc en entier. Effets de tout genre sont vendus là: étoffes de toute description, en laine, soie, coton, fil etc., verrerie, vaisselle, bijouteries, hardes faites, chapeaux, bonbons, papeterie, jouets d'enfants etc., etc.

Comme je trouvais mon chapeau de soie à haute forme un peu lourd pour la température de l'ouest, j'entre là pour en acheter un de paille plus léger. J'y achète aussi certains autres articles pour faire des cadeaux à des parents. Mon chapeau essayé, et payé, à quelle adresse voulez-vous qu'on vous l'envoie, me demande-t-on?

—Si c'est la même chose pour vous, je préférerais le prendre tout de suite, et mettre le mien dans la boîte.

—Nulle différence.

J'échange donc les chapeaux, et j'ajoute dans la boîte une boîte de cols que je venais d'acheter à un autre comptoir. La boîte close, on m'indique le *Despatch Office* où je dois la faire enregistrer. J'écris moi-même l'adresse, au No. 36 *Spruce street*. *All right*, me dit le commis, vous l'aurez cet après-midi.

L'après-midi en effet on apporte un paquet à la maison où je me trouvais dans le

Nous aviserons, et si nous le trouvons nous vous l'enversons.

—Si nous le trouvons, dites-vous, mais il faut le trouver; qu'en avez-vous fait? Si vous ne le trouvez pas, il faudrait tout simplement me remettre mon argent.

Les yeux fixés au plafond, par dessus les têtes d'autres plaignants, il ne parut pas même m'entendre.

Je réitère mes visites une troisième et quatrième fois, et toujours sans plus de succès. On va voir qui est en défaut; où peut se trouver la boîte; et on vous l'enverra.

Enfin, pour la cinquième fois, je me rends au magasin, décidé à en finir cette fois d'une manière ou d'une autre. Le commis vendeur paraît bien mortifié, mais dit qu'il s'est acquitté exactement de sa partie. Vient un commis supérieur qui veut me faire recommencer toute l'histoire.

Mais vous m'avez déjà coûté plus que la valeur de mon chapeau, par les démarques que vous m'avez forcés de faire. Croyez-vous que ce soit chose agréable qu'avoir à se présenter ici comme un importun quémandeur qu'on écoute à peine? Un homme honnête et d'honneur ne peut se plier à de telles exigences qu'avec une extrême répugnance. L'histoire ne sera pas longue; elle peut se réduire à quelques mots. Vous m'avez vendu un chapeau, avez reçu mon argent, et gardé le chapeau, après avoir promis de l'envoyer à l'adresse que je vous ai donnée. Voulez-vous, pour en finir, me remettre mon chapeau ou me rendre mon argent? Voilà toute la question.

—Regardez cette affiche, dit le commis en me montrant une pancarte portant qu'on n'est pas responsable des erreurs qui peuvent survenir.

C'est une doctrine toute américaine que celle-là. Je pourrais donc afficher sur mon chapeau que je ne suis pas responsable de mes actes, et n'en aller fouillant dans tous les goussets, et à ceux qui voudraient réclamer, je leur répondrais leur montrant mon affiche? Non, monsieur, votre affiche ne vaut rien. La parole d'un honnête homme est un contrat et lie celui qui l'a donnée. Si votre maison n'est pas une réunion d'escrocs où l'on fait métier de soutirer l'argent aux visiteurs, voici ce que vous devez faire: ou me remettre mon argent, ou me rendre mon chapeau. Si vous étiez à Québec, l'affaire se réglerait en peu de temps. J'appellerais le premier policier de la rue, et je lui dirais: ce monsieur m'a vendu un chapeau, il en a reçu le prix, et retient et argent et chapeau. Là dessus l'officier de paix vous empoignerait, vous trainerait à la police correctionnelle, et on vous apprendrait là à respecter les lois de la justice.

J'entendis alors un étranger en arrière de moi disant: Tei aussi les affaires se font de la sorte.

Portez-vous bien, dis-je au commis en me retirant, j'ai souvent entendu parler de *yankee tricks*, je saurai maintenant ce que c'est.

Lorsque je me fus retiré, ce commis s'a-

gise catholique est la grande bienfaitrice de la classe ouvrière, et qu'en dehors des commandements de Dieu, il ne peut y avoir de prospérité ou de bonheur pour la société. Pendant trois quarts d'heure l'orateur a pu développer sa magnifique thèse, sans trop d'interruptions. Mais alors, quelques énergumènes qui n'y peuvent tenir, font entendre des vociférations et des injures de toute sorte. On essaie de rétablir le calme et au bout d'une demi-heure de tumulte la salle semble s'apaiser, mais bientôt le désordre est à son comble. On espérait qu'un orateur opposerait quelques sérieuses objections aux arguments du conférencier. Il n'en a rien été. Un anarchiste (qui n'en avait pas le costume) paraît un instant à la tribune. Il lance une affirmation que M. Garnier lui demande de prouver: "Monsieur, je vous prie de vous taire," telle est sa réponse. Il s'embrouille, consulte ses notes qu'il ne peut lire, accuse l'Eglise de férocité, de tuer la pensée, lance un horrible blasphème contre Dieu... Ce blasphème soulève des protestations; tous orient à la fois. C'est un vacarme épouvantable et plusieurs alors s'empressent de sortir. Le commissaire de police dissout la réunion et prie d'évacuer la salle.

M. l'abbé Garnier avait pu faire la réflexion suivante qui est peu flatteuse pour les anarchistes de Grenoble: Jusqu'à ce jour il avait parlé devant des auditeurs qui ne partageaient point sa manière de penser, mais qui s'étaient montrés convenables, disposés à une loyale discussion en répondant autrement que par de grossières injures. Grenoble a fait exception.

* * *
BELLE VOCATION.—M. le chanoine de Ligonés, neveu de Lamartine, qui a officié à Mâcon, pour le service funèbre du poète, est supérieur du Grand Séminaire de Mende et, ce qu'on ignore davantage, ancien capitaine de mobiles pendant la guerre de 1870.

Le capitaine de Ligonés faisait partie de l'armée de l'Est, sous les ordres de Bourbaki; c'était un brave, parce qu'il était chrétien et bon Français. Mais il s'est distingué surtout par son dévouement à ses chers soldats. Lorsqu'ils furent contraints de se réfugier en Suisse, dans le canton de Fribourg, ils ne furent pas abandonnés par leur capitaine: il fut leur compagnon, leur soutien, leur ami et leur père durant tout le temps de cette quasi captivité, jusqu'à ce qu'il lui fut permis de ramener ces pauvres enfants dans leurs familles.

* * *
INDIGNE DE LA SÉPULTURE RELIGIEUSE. — La femme du sieur Brauner, député au Reichsrath autrichien et au Landtag de Bohême, avait demandé par testament à être incinérée à Paris. Après son décès, sa volonté a été exécutée. Puis on a rapporté ses cendres à Prague, où l'on a prétendu faire un enterrement religieux. Le clergé a refusé. Alors il s'est fait un grand tapage dans la presse libérale et juive, comme si les lois ecclésiastiques étaient faites pour ne pas être observées.

FEUILLETON

DEUX ENFANTS
D'OUVRIERS

(suite)

VII

—Oh ! non, non, monsieur, ayez pitié de moi. Godelive est la seule de mes enfants qui m'aime encore véritablement, mon seul soutien dans le malheur !

—Soit, madame ; peut-être un bon sentiment a-t-il survécu en elle ; peut-être vous a-t-elle pardonné le mal que vous lui avez fait ; mais, moi, je ne vous le pardonne pas, je ne puis pas vous le pardonner.... Tenez, voici les cent francs que vous demandez. Allez maintenant, et puisse Dieu ne pas vous punir plus longtemps de votre fatale erreur à l'égard de votre enfant.

En prononçant ces mots, il avait plongé la main dans un tiroir de son pupitre et compté cinq pièces d'or sur la table.

Madame Wildenslag contempla l'argent avec des yeux hagards, et ses lèvres tremblantes murmurèrent :

—Oh ! Dieu ! si je pouvais repousser ce secours ! Mais non, l'honneur de mon fils, l'honneur de ma pauvre Godelive.... Je dois courber le front comme une esclave sous une criante injustice, entendre accuser de bassesse, de perversité du cœur, mon angélique enfant.... Ah ! le courage me manque. Je succombe....

Elle se laissa tomber sur une chaise et se mit à pleurer amèrement.

—Une criante injustice ? répéta Davon étonné de ces exclamations. Mes reproches, si sévères qu'ils soient, ne sont-ils pas fondés ?

—Ils sont faux, entièrement faux ! s'écria madame Wildenslag à travers ses larmes. Qui a été assez lâche pour venir vous dire qu'il a vu ma Godelive se battre et proférer de grossières injures ?

—C'est Étienne Geerts, qui l'a vue à Douai frapper avec ses sabots qu'elle tenait à la main.

Ah ! je me souviens de cette triste affaire ; ce n'était pas Godelive, c'était sa sœur Thérèse, qui lui ressemble en effet, du moins par les traits du visage. Godelive, monsieur ! jamais une vilaine parole n'est tombée de ses lèvres ; elle a été maîtresse d'école ; elle a de l'esprit, elle est bonne comme un ange, et son cœur est encore aussi

—Et pourquoi Godelive ne nous écrivait-elle pas pour avoir de nos nouvelles ?

—Nous, pauvres et humbles ouvriers de fabrique ? Et cependant, j'ai souvent engagé Godelive à vous écrire. Mais elle n'osait pas, il y avait trop de distance entre vos parents et nous.

—Continuez, madame, je ne vous interromprai plus.

—Ah ! notre histoire est courte, monsieur, reprit madame Wildenslag. Mon mari et mes fils menaient une vie de désordre. Ils restaient souvent la moitié de la semaine sans travailler, de sorte qu'ils se virent interdire l'accès de beaucoup de fabriques. Nous partîmes tous ensemble pour Rouen.

Là, Godelive tint encore une école chez nous et y instruisit les enfants des ouvriers français ; car, à force d'entendre parler le français, elle avait fait des progrès rapides dans cette langue. Elle avait beaucoup à souffrir de la brutalité de ses frères et de la jalousie de ses sœurs, parce qu'elle était toujours convenablement habillée, qu'on tout le monde l'estimait, et qu'on la citait comme un modèle de politesse et de bonnes manières. Une dame de la ville lui procura enfin une bonne place de sous-institutrice dans un pensionnat de jeunes demoiselles. Elle y resta deux années entières, ne retenant de son traitement que ce qui lui était absolument nécessaire pour s'acheter les vêtements dont elle avait besoin pour être habillée à peu près comme les autres institutrices. Elle nous donnait tout le surplus pour nous venir en aide, car son père était devenu malade, et la plupart de mes autres enfants, mariés ou non mariés, étaient allés demeurer séparément, et les garçons qui restaient avec nous nous donnaient moins de leur salaire que le coût de leur nourriture et de leur entretien. Le mal de mon mari empirait insensiblement : c'était une maladie de langueur qui épuisait chaque jour ses forces et nous faisait craindre qu'il ne guérit plus. Alors, il arriva un événement qui devait nous plonger dans la plus affreuse misère. Un de mes fils, qui depuis s'est engagé et est parti pour l'Afrique un brutal, bambocheur fini, avait tété déjà plusieurs fois, à la honte de la pauvre Godelive, sonner à la porte de son pensionnat pour lui demander de l'argent. Cela déplaisait fort à la directrice de l'établissement. Cependant, par affection pour Godelive, on avait pris patience. Mais, un jour, mon mauvais sujet de fils, aveuglé par la boisson, pénétra violemment dans le pensionnat, et là, à force d'injures et de menaces, veut contraindre sa sœur à lui donner une grosse somme d'argent. Il effraya si fort les institutrices et inspira aux élèves une si profonde terreur, que Godelive perdit sa place, et revint à la maison à demi-morte de honte et de désespoir. Son frère, qui se souciait bien qu'il nous avait rendus tous malheu-

M. D. HENAULT, qui demeure au No 19 rue St-Christophe, Montréal, est notre AGENT pour la cité et le district de Montréal. Ce monsieur est autorisé à prendre les abonnements et les annonces, à faire les collections et à signer les reçus.

LE "SUN"

Compagnie d'Assurance sur la Vie,
du Canada

BUREAU PRINCIPAL

164 Rue St Jacques, Montréal.

M. LOUIS TESSIER,

GÉRANT A QUÉBEC.

67 RUE ST-PIERRE, QUÉBEC.

Le "SUN" est la seule Compagnie qui émet des polices absolument **sans conditions**. Elle paie les réclamations promptement **sans attendre 60 ou 90 jours**.

Aucune personne ne doit s'assurer à une Compagnie qui émet une police remplie de conditions et restrictions.

Toute personne doit lire sa police attentivement avant de l'accepter et de payer la prime, car dans quelques cas **déception est pratiquée**.

Assurez-vous au "SUN," car cette Compagnie vous émanera une police dans laquelle **il n'y aura aucune restriction vexatoire** en cas de SUICIDE, EMEUTE, GUERRE, DUEL, FELONIE, VOYAGE, CHANGEMENT D'OCCUPATION ET TRANSPORT DE POLICE, comme il s'en trouve dans les polices des autres Compagnies.

Le "SUN" a réalisé par ses Prêts et

PRIME DE L' "ASSOCIATION"

EN FAVEUR DE L'INSTRUCTION

Chacun de NOS ABONNÉS est prié de DÉCOUPER le *présent avis*, et de le remettre à un établissement d'instruction de son choix. Il le prévient qu'avec l'un de ces avis, découpé de l'*Association*, cet établissement peut demander à M. Joseph Vinot, officier de l'Instruction publique, Cour de Rohan, à Paris, de lui adresser *gratuitement*, pendant quelque temps, le *Journal du Ciel*, grand ouvrage d'astronomie élémentaire.

LA C. M. B. A.

Un organe officiel d'une société comme la C. M. B. A. devrait être accessible à tous les membres. Aussi pour permettre surtout aux membres canadiens-français de la C. M. B. A. de lire un organe français de leur société, nous réduisons pour l'avenir le prix de l'abonnement aux taux suivants :

Pour chaque branche qui demandera au moins DOUZE copies, par chaque copie et pour un an..... \$0.75

Pour chaque branche qui demandera au moins VINGT-CINQ copies, par chaque copie et pour un an..... 0.50

Toute demande devra être adressée directement à M. P. Masson, directeur-propriétaire de l'*Association*, St-Roch, Québec.

Restaurateur de Robson.

de bassesse, de perversité du cœur, mon angeleque enfant... Ah! le courage me manque. Je succombe...

Elle se laissa tomber sur une chaise et se mit à pleurer amèrement.

—! ne criante injustice? répéta Bayon étouffée de ces exclamations. Mes reproches, si sévères qu'ils soient, ne sont-ils pas fondés?

Ils sont faux, entièrement faux! s'écria madame Wildenslag à travers ses larmes. Qui a été assez lâche pour venir vous dire qu'il a vu ma Godelive se battre et proférer de grossières injures?

C'est Étienne Geerts, qui la vue à Douai frapper avec ses sabots qu'elle tenait à la main.

Ah! je me souviens de cette triste affaire; ce n'était pas Godelive, c'était sa sœur Thérèse, qui lui ressemble en effet, du moins par les traits du visage. Godelive, monsieur! jamais une vilaine parole n'est tombée de ses lèvres; elle a été maîtresse d'école; elle a de l'esprit, elle est bonne comme un ange, et son cœur est encore aussi pur que lorsque vous lui appreniez à lire.

Ciel! que dites-vous, madame! balbutia Bayon saisi par le doute. Et elle est mariée? Et elle n'a jamais permis, monsieur, qu'un homme la regardât sans respect. Et elle n'est pas mariée.

Mais expliquez-vous, vous me faites mourir d'impatience. Dites-moi, je vous en supplie, quel a donc été le sort de la pauvre Godelive pendant ces huit longues années?

Eh bien, je comprimerai ma douleur, dit madame Wildenslag en levant la tête. Pour défendre ma noble enfant, ma bonne Godelive, je trouverai du courage et des forces. Écoutez, monsieur, vous apprendrez quel a été notre sort et le sien depuis que vous nous avez dit un douloureux adieu à la porte de la ville. Nous allâmes à Wazemmes, près de Lille, et y trouvâmes beaucoup de travail et un bon salaire. Comme mes efforts pour faire recevoir Godelive dans un atelier de couture ne réussirent pas, son père la fit aller à la fabrique. La pauvre enfant ne put pas s'y habituer et tomba malade de chagrin. Elle fut longtemps avant de reprendre quelques forces; alors, pour gagner quelque chose, elle commença chez nous une petite école pour apprendre à lire aux enfants des Flamands nos voisins.

Et nos lettres, pourquoi les avez-vous laissées sans réponse?

Vos lettres? Nous n'en avons reçu qu'une, et Godelive y a répondu.

Nous en avons encore écrit trois autres. Je ne sais rien de cela, monsieur.

Votre mari les recevait à la fabrique. Les aurait-il gardées ou détruites?

C'est possible, monsieur; il croyait qu'il valait mieux pour Godelive n'avoir plus de relations avec des gens beaucoup au-dessus de notre état; car nous savions par une personne de Gand que vous étiez devenu commis chez Raemdonck, et Godelive disait toujours que vous ne manquerez pas de devenir riche.

naient moins de leur salaire que le coût de leur nourriture et de leur entretien. Le mal de mon mari empirait insensiblement; c'était une maladie de langueur qui épuisait chaque jour ses forces et nous faisait craindre qu'il ne guérit plus. Alors, il arriva un événement qui devait nous plonger dans la plus affreuse misère. Un de mes fils, qui depuis s'est engagé et est parti pour l'Afrique un brutal, bambocheur fini, avait tété déjà plusieurs fois, à la honte de la pauvre Godelive, sonner à la porte de son pensionnat pour lui demander de l'argent. Cela déplaisait fort à la directrice de l'établissement. Cependant, par affection pour Godelive, on avait pris patience. Mais, un jour, mon mauvais sujet de fils, aveuglé par la boisson, pénétra violemment dans le pensionnat, et là, à force d'injures et de menaces, veut contraindre sa sœur à lui donner une grosse somme d'argent. Il effraya si fort les institutrices et inspira aux élèves une si profonde terreur, que Godelive perdit sa place, et revint à la maison à demi-morte de honte et de désespoir. Son frère, qui sentait bien qu'il nous avait rendus tous malheureux, partit le lendemain pour prendre du service dans la légion étrangère en Afrique. Godelive, dont le courage et le dévouement sont inépuisables, commença immédiatement à chercher quelques nouvelles élèves et de l'ouvrage de couture, mais elle n'y parvint pas assez vite. La pauvreté était devant notre porte, et nous étions épouvantés du triste avenir qui nous menaçait. Peut-être mon pauvre mari avait-il un pressentiment secret qu'il ne vivrait plus longtemps; car un désir irrésistible de retourner en Flandre s'alluma tout à coup en lui. Nous essayâmes de le détourner de ce projet; Godelive surtout tremblait, je ne sais pourquoi, à la seule idée que nous reverrions la ville de Gand. Il n'y avait rien à y faire, car il nous suppliait en pleurant à chaudes larmes de ne pas le laisser mourir sur la terre étrangère. L'air de la Flandre devait le guérir, il en était convaincu. Nous vendîmes nos meubles et tout ce que nous possédions, et nous partîmes un beau matin pour notre pays natal. De tous nos enfants, aucun ne voulait nous suivre, excepté la seule Godelive. Mon mari avait trop espéré de ses forces. Quoiqu'il menaçât de succomber en route, il e voulut pas s'arrêter; mais, lorsque nous atte gnîmes le faubourg de Lille, il ne pouvait pas aller plus loin et tomba sans connaissance dans une auberge, où nous nous étions fait déposer. Il revint un peu à lui après quelques heures de repos. Nous restâmes deux jours dans cette auberge, mais nos faibles ressources tiraient à leur fin. Nous trouvâmes, pas loin de là, une petite maison d'ouvriers qui était vide, nous la louâmes et nous y transportâmes notre pauvre malade. Un mauvais lit, une coupe de chaises, un vieux poêle et deux ou trois pièces de batterie de cuisine absorbèrent, jusqu'au dernier franc, tout ce que nous possédions. . . . Écoutez maintenant, monsieur, je vous prie, et puissiez-vous admirer elle comme le mérite la force d'âme et la bonté de mon enfant!

(à suivre)

Le "SUN" est la seule Compagnie qui émet des polices absolument **sans conditions**. Elle paie les réclamations promptement **sans attendre 60 ou 90 jours**.

Aucune personne ne doit s'assurer à une Compagnie qui émet une police remplie de conditions et restrictions.

Toute personne doit lire sa police attentivement avant de l'accepter et de payer la prime, car dans quelques cas **déception est pratiquée**.

Assurez-vous au "SUN," car cette Compagnie vous émanera une police dans laquelle **il n'y aura aucune restriction vexatoire** en cas de SUICIDE, EMEUTE, GUERRE, DUEL, FELONIE, VOYAGE, CHANGEMENT D'OCCUPATION ET TRANSPORT DE POLICE, comme il s'en trouve dans les polices des autres Compagnies.

Le "SUN" a réalisé par ses Prêts et Placements depuis trois ans un intérêt d'une moyenne de **sept pour cent (7%)** étant le **taux le plus élevé** acquis par les Compagnies d'Assurance sur la Vie faisant affaires au Canada.

ROBERTSON MACAULAY, Ecr.

Président et Directeur-Gérant.

12 juillet 1896

CARTES D'AFFAIRES Avocats

LHON, Fils, LANGELIER, 25 rue St-Louis.

J.-A.-M. GAGNON, 4 rue Saint-Pierre.

A. LEMAY, 4 rue Saint-Pierre.

E. LORTIE, 68 rue Saint-Pierre.

H. A. TURCOTTE, 68 rue Saint-Pierre.

Notaires

M. J. ALLAIRE, 4 rue Saint-Pierre.

M. OCTAVE ROY, 24 cote du Palais.

M. LÉOPOLD P. FALARDEAU, 84 rue Massue.

M. JOSEPH SAVARD, 80 rue St-Valier, S.-S.

Médecins

Dr. CHARLES GINGRAS, 49-51 rue St-Valier.

Dr. DELPHUS M. BROCHU, 150 rue St. François.

Dr. ELZÉAR LABERGE, 110 rue du Pont.

Dr. CHARLES L. SAMSON, 39 rue St. François.

Dr. WILLIAM A. VERGE 154-156 rue Desfossés.

Dr. J.-P. LAVOIE, 157-159 rue Desfossés.

Pharmaciens

Dr. ED. MORIN & Cie, 314 rue Saint-Jean, et 32-34 rue Saint-Pierre.

Dr. A. POTVIN & Cie, 39 rue Saint-Pierre.

Dr. J. A. GAUVREAU & FRÈRE, 312 rue Saint-Jean.

Dr. J. A. MORIN, 161 rue Saint-Joseph.

ALEXANDRE LARUE, 191 rue Saint-Joseph.

LUCIS J. HUOT, 227 rue Saint-Joseph.

Architectes

Mrs. D. OUELLET & BUSSIÈRE, 55, rue D'Aiguillon

pour l'avenir le prix de l'abonnement aux taux suivants :

Pour chaque branche qui demandera au moins DOUZE copies, par chaque copie et pour un an..... \$0.75

Pour chaque branche qui demandera au moins VINGT-CINQ copies, par chaque copie et pour un an..... 0.50

Toute demande devra être adressée directement à M. P. Masson, directeur-propriétaire de l'Association, St-Roch, Québec.

Restaurateur de Robson.



Pourquoi permettre à vos cheveux gris de vous vieillir prématurément quand, par un usage judicieux du RESTAURATEUR DE ROBSON, vous pouvez facilement rendre à votre chevelure sa couleur naturelle et faire disparaître ces signes d'une décrépitude précoce? Non seulement le restaurateur de Robson restitue aux cheveux leur couleur naturelle, mais il possède de plus la précieuse propriété de les assouplir, de leur donner un lustre incomparable, et de favoriser leur croissance, qualités que ne possèdent pas les teintures à cheveux ordinaires.

Marque de Commerce.
Cette préparation est hautement recommandée par des personnes compétentes, Plusieurs Médecins et autres.

En vente partout — 50 centins la bouteille.

L. ROBITAILLE, Propriétaire.
Joliette, P. Q., Canada.

EXCELLENTE LUNETTES D'APPROCHE

Utilisables pour l'Astronomie

Fort grossissement.—Complètes avec pied

PRIX INOUI : 40 Fr. plus le port de 3 kilogrammes

S'adresser au Journal du Ciel, Cour de Rohan

PARIS

NEW-YORK LIFE

Cie. d'Assurance sur la Vie

Capitaux placés — \$105,000,000.00

Actif en Canada — \$ 2,011,235.93

Revenu total \$ 29,163,266.24

Payé aux porteurs de po-
lices et à leurs ayants-
droit 129,344,058.87

Nouvelles Assurances
souscrites 151,119,088.00

Assurances en vigueur . . 495,601,970.00

MICHAUD, HUDON & DALY,
Agents généraux pour le département
français.

BUREAU PRINCIPAL :
Bâtisse "NEW YORK LIFE,"
MONTREAL
DAVID BURKE,

Directeur général pour le Canada.

N. B.—Des personnes de tact et d'énergie peuvent se créer
une position lucrative, comme agents, en s'adressant à MM
MICHAUD, HUDON & DALY;

5 juillet 1899—1a

HOTEL ST-LOUIS

(CI-DEVANT OCCUPÉ PAR M. JOSEPH RIENDEAU)

64 RUE ST-GABRIEL 64

MONTREAL

Cet hôtel vient d'être ouvert par MM.
JOHN JOHNSON & CIE, déjà si avanta-
geusement connus. M. J. Johnson a fait
précédemment sa marque à Ottawa, où il a
tenu un hôtel qui figurait au premier rang
parmi les établissements de ce genre.

La table est des mieux servies. Primeurs
de toutes les saisons.

Chambres spacieuses, magnifiquement
meublées à neuf, et dans lesquelles les
voyageurs et les touristes jouissent de tout
le confort désirable.

Le personnel est au grand complet et se
distingue par une attention et une politesse
tout à fait remarquables.

Vins,



REMEDE DU DR. SEY

Le GRAND REMEDE FRANÇAIS contre
la Dyspepsie, les Affections Biliaires, la
Constipation, et toutes les Maladies de
l'Estomac, du Foie, et des Intestins.

Le REMEDE DU DR. SEY est un composé
des aromatiques les plus purs, qui stimule les
fonctions digestives et qui loin d'affaiblir comme
la plupart des médicaments, tonifie au contraire
et vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit
directement sur les intestins, de sorte qu'à
petites doses il prévient et guérit la constipation,
et à doses plus élevées, il agit comme un des
purgatifs les plus efficaces.

Chose importante à noter, le REMEDE DU
Dr. SEY peut être pris à n'importe quelles doses
sans déranger les habitudes et le régime de celui
qui le prend.

Vendu par les Pharmaciens, \$1.00 la bouteille.

G. LACHANCE, PROPRIETAIRE,
1532 & 1540 Rue Ste-Catherine, Montreal.

LA NEW YORK

ACTIF total au Canada, \$ 2,011,235.93

Y compris le dépôt au
gouvernement, de 1,064,681.45

Montant d'assurances en
force au Canada. 14,320,863.00

BONS AGENTS demandés pour la
cité et le district de Québec.

S'adresser au soussigné :

DAVID SMITH,

Agent général,
Rue St-Pierre, Québec

5 juillet 1899. 1a

SAISON DE 1890

M. N. VENIER NICOL

a l'honneur d'annoncer à ses amis et au
public en général qu'il continuera comme
par le passé à teindre et réparer toutes sortes

POUR UN MOIS

UNE

Grande Réduction est faite

AU

GRAND ENTREPOT

DE

Vaisselle, Verreries,
Lampes, etc.

DE

**M. LOUIS BRUNEAU,
RUE ST-JOSEPH.**

Québec, 12 juillet. 1a.

HOTEL RIENDEAU,

CI-DEVANT

Hôtel St-Nicolas

58-60 Place Jacq-Cartier,
MONTREAL

Situation des plus centrales.

Chambres spacieuses, meublées à
neuf. Menus variés et excellents.

Primeurs de toutes les saisons.

Vins, Liqueurs et Cigares
de premier choix.

Telephone—Bell 1603. Federal, 738

JOS. RIENDEAU, Prop

5 juillet 1899—1a

FRANK PENNEE

119 RUE ST-PIERRE

Agent et Inspecteur,
pour Québec et le District de

Québec, de la

NOTRE

IMPRIMERIE

BUREAUX ET ATELIERS

68 RUE ST-JOSEPH 68

A DEUX PAS DU

Bureau de POSTE St-Roch, QUÉBEC

SOUS le plus court délai et A DES
PRIX MODÉRÉS nous exécutons toutes
sortes d'ouvrages typographiques, tels
que :
LIVRES,

PAMPHLETS,

FACTUMS,

BLANCS DE CHÈQUES,

BLANCS DE BILLETS,

LETTRES FUNÉRAIRES,

CARTES D'AFFAIRES,

CIRCULAIRES,

TÊTE DE COMPTES

ETC., ETC., ETC

Nos CARACTÈRES sont tout neufs.
Impression soignée et de belle appa-
rence. Examinez le journal *L'Association*.



Nous imprimons à des taux spécia-
lement réduits tous documents (Cons-
titutions, Règlements, etc.) publiés par
des sociétés de bienveillance et de secours
mutuel. Nous avons aussi un tarif très
modique pour TOUTES publications entre-
prises par les séminaires, collèges, cou-
vents, et par des membres du clergé.

PHILIPPE MASSON,

Imprimeur-Éditeur.

Liverpool & London & Globe

CONTRE

LE FEU ET SUR LA VIE

Bureau principal pour le Canada, M.

HOTEL ST LOUIS
(CI-DEVANT OCCUPÉ PAR M. JOSEPH RIENDEAU)
64 RUE ST-GABRIEL 64
MONTREAL

Cet hôtel vient d'être ouvert par MM. JOHN JOHNSON & CIE, déjà si avantageusement connus. M. J. Johnson a fait précédemment sa marque à Ottawa, où il a tenu un hôtel qui figurait au premier rang parmi les établissements de ce genre.

La table est des mieux servies. Primeurs de toutes les saisons.

Chambres spacieuses, magnifiquement meublées à neuf, et dans lesquelles les voyageurs et les touristes jouissent de tout le confort désirable.

Le personnel est au grand complet et se distingue par une attention et une politesse tout à fait remarquables.

Vins,
Liqueurs,
Cigares,
Etc., Etc., Etc.,
Tous de premier choix.

PLACE DES PLUS CENTRALES

J. JOHNSON & CIE,
64, Rue Saint-Gabriel, Montréal.
6 sept.—1 a.

AUX MEMBRES DU CLERGE

EN RÉCEPTION :

100 Quarts Colli
100 Octaves Colli
50 Quarts Vin Cettes
50 Quarts Taragona blanc.

Ces vins sont analysés par des experts et recommandés pour la messe

—AUSSI—

A Notre Ferme modèle du
Château--Richer,

150 canards Pékin, pour la re-production.

PRIX :—\$ 5.00 pour 3 canards
9.00 " 6 "
16.00 " 12 "

A. TOUSSAINT,

Marchand en gros de Vins et Liqueurs
ENTREPOT :—27 Rue Notre-Dame
Basse-Ville, Québec.

12 juillet 1890.

ACTIF total au Canada, \$ 2,011,235.93
Y compris le dépôt au gouvernement, de . . . 1,064,681.45
Montant d'assurances en force au Canada 14,320,863.00

BONS AGENTS demandés pour la cité et le district de Québec.

S'adresser au soussigné :

DAVID SMITH,
Agent général,
Rue St-Pierre, Québec

5 juillet 1890. 1a

SAISON DE 1890

M. N. VENIER NICOL

a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il continuera comme par le passé à teindre et réparer toutes sortes de Pelletteries qu'on voudra bien lui confier, toujours à la satisfaction des plus exigeants. N'attendez pas la neige et le froid.

—AUSSI—

Les Dames trouveront à faire tailler et ajuster par une personne compétente les Manteaux et Gilets en Seallette et de manière à ne pas laisser voir les coutures.

N. VENIER NICOL,
Manchonnier et Chapelier,
285-287 Rue ST-Joseph,
SAINT-ROCH, QUÉBEC.

20 sept.—3m.

UNITED STATES LIFE

Organisée en 1850

Bureau principal à NEW YORK

BILAN DE 1889 — Augmentation d'actif, augmentation de surplus, augmentation de polices émises et d'affaires faites, augmentation d'assurances en force.

Cette compagnie, a part plusieurs systèmes très avantageux, présente aussi un plan d'assurance de vie a très bon marché, garanti par une police des plus libérales.

Bonnes offres a de bons agents.
S'adresser a

B.-V. BERNIER,
Agent général,

133 rue ST-PIERRE, Basse-Ville, Québec

Situation des plus centrales.
Chambres spacieuses, meublées à neuf. Menus variés et excellents.
Primeurs de toutes les saisons.
Vins, Liqueurs et Cigares de premier choix.

Telephone—Bell 1603. Federal, 738

JOS. RIENDEAU, Prop

5 juillet 1890—1a

FRANK PENNEE
119 RUE ST-PIERRE

Agent et Inspecteur.

pour Québec et le District de Québec, de la

Canada Life Assurance Company

ET DE LA

Manufacturers' Accident Insurance Co

5 juillet 1890 1 an.

ASSURANCE ROYALE CANADIENNE

FEU ET MVRINE

THOMAS ROY, Gérant

Branche de Québec, Bureau :

119 RUE ST-PIERRE

BASSE-VILLE, QUEBEC.

5 juillet 1890—1a



STATUTS DU CANADA

ET

Publications Officielles

Les Statuts et quelques unes des Publications du Gouvernement du Canada sont en vente au bureau de la Librairie du Gouvernement, rue St-Patrice, Ottawa. Aussi les Actes séparés. Statuts Révisés : prix pour 2 Vols, 5.00, et pour le volume supplémentaire, \$2.50. Liste des Prix envoyée sur application.

B. CHAMBERLIN

Imprimeur de la Reine et
Directeur de la Librairie.

Département de la Librairie
et des Impressions Publiques.

Ottawa, 17 sept. 1890.
20 sept.—13f.

Nous imprimons a des taux spécialement réduits tous documents (Constitutions, Règlements, etc.) publiés par des sociétés de bienveillance et de secours mutuel. Nous avons aussi un tarif très modique pour TOUTES publications entreprises par les séminaires, collèges, couvents, et par des membres du clergé.

PHILIPPE MASSON,
Imprimeur-Éditeur.

Liverpool & London & Globe

CONTRE

LE FEU ET SUR LA VIE

Bureau principal pour le Canada, Montréal

Hon. Henry Starnes, President.

G. F. C. Smith, Principal Agent.

Bureau de Québec, - 75 rue Dalhousie

FONDS INVESTIS \$40,500,000

AU CANADA SEULEMENT 900,000

Cette compagnie prend des risques dans toutes les parties de la ville et des campagnes. Des Polices pour trois ans sont émises au taux de deux primes annuelles.

WM. M. MACPHERSON,
75, rue Dalhousie,
Québec.

5 juillet 1890. 1a

CIGARES ET BOISSONS DE PREMIER CHOIX REPAS A TOUTE HEURE

HOTEL

— DU —

CLUB DE CHASSE ET DE PECHE

— DU —

CHENAL DU MOINE

64, place Jacques-Cartier, Félix LATRAVERS
Montréal. Propriétaire.

A deux pas du débarcadère des bateaux à vapeur.

Montréal, 5 juillet 1a